



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION n° 2024/07/110**
Institutions et vie politique - intercommunalité

Séance du 22 juillet 2024
Date de convocation : 16 juillet 2024
Membres en exercice : 33
26 présents – 32 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Communication du rapport annuel 2023 du service Environnement - Elimination des déchets de la Communauté de communes de Petite Camargue

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Farouk MOUSSA a donné procuration à Jean DENAT
Daniel SALMERON a donné procuration à Bruno PASCAL
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Katy GUYOT
Alexandre BRIGNACCA a donné procuration à Magali NISSARD
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Emmanuelle GAVANON
René GIMENEZ a donné procuration à Agnès AUGUSTE

Absent excusé :

Jean-Pierre GUSAÏ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu à l'unanimité** (Jean DENAT(2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2)).

RAPPORTEUR : Mme Katy GUYOT, adjointe au maire

EXPOSE : La compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés de gestion des déchets ménagers a été transférée en novembre 2001 à la communauté de communes de Petite Camargue qui, chaque année, produit un rapport.

La loi dite « Barnier » du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, qui définit le contenu minimal de ce rapport. Dans l'annexe du décret figure la liste des indicateurs techniques et financiers à utiliser obligatoirement.

Les articles D222-4-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ont été modifiés en ce sens.

Le rapport a été présenté lors du conseil de communauté du 19 juin 2024 et a été transmis aux cinq communes membres. Il est mis à disposition du public au siège de la communauté de communes ainsi qu'au siège des cinq communes pendant au moins un mois.

Conformément à l'article D 2224-3, le rapport annuel 2023 du Service public de prévention et de gestion des déchets doit être présenté au conseil municipal.

Le service public de prévention et de gestion des déchets de la communauté de communes de Petite Camargue assure la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, des bennes en déchèterie, de la collecte des colonnes à verre et du ramassage des encombrants des déchets verts des communes de l'EPCI ainsi que de la gestion des 4 déchèteries intercommunales d'Aimargues, de Beauvoisin, de Le Cailar et de Vauvert.

Ce rapport contient les deux grands types d'indicateurs qui doivent contribuer à mieux faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets s'exécute. Les indicateurs ont pour vocation de présenter l'ensemble des activités de l'année 2023 du service environnement de la Communauté de communes de Petite Camargue.

VU l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PROPOSITION : Le rapporteur propose au conseil municipal de prendre acte du rapport 2023 annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de la Communauté de communes de Petite Camargue.

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

De prendre acte de ce bilan à l'unanimité (Jean DENAT(2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2))

POUR EXTRAIT CONFORME

A Vauvert, le 22 JUIL. 2024

Le maire,


Jean DENAT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le..... **25 JUIL. 2024**.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

